



## Assemblée générale

Distr. générale  
8 janvier 2003

Cinquante-septième session  
Point 66, g, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Première Commission (A/57/510)]

#### 57/71. Missiles

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 54/54 F du 1<sup>er</sup> décembre 1999, 55/33 A du 20 novembre 2000 et 56/24 B du 29 novembre 2001,

*Réaffirmant* le rôle qui revient à l'Organisation des Nations Unies en matière de réglementation des armements et de désarmement et la volonté des États Membres de prendre des mesures concrètes pour renforcer ce rôle,

*Consciente* de la nécessité de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales dans un monde libéré du fléau de la guerre et du fardeau que constituent les armements,

*Convaincue* qu'il faut adopter à l'égard des missiles une position globale, équilibrée et non discriminatoire afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales,

*Considérant* qu'il est nécessaire de tenir compte des préoccupations des États Membres en matière de sécurité aux niveaux international et régional lorsque la question des missiles est abordée,

*Soulignant* la complexité de l'examen de la question des missiles dans le contexte des armes classiques,

*Exprimant son soutien* aux efforts déployés au niveau international contre la mise au point et la prolifération de toutes les armes de destruction massive,

*Notant* qu'en application de la résolution 55/33 A le Secrétaire général a créé un Groupe d'experts gouvernementaux pour l'aider à établir le rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects qu'elle l'avait invité à lui présenter à sa cinquante-septième session,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur la question des missiles sous tous ses aspects<sup>1</sup>;

<sup>1</sup> A/57/229.

2. *Prie* le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres au sujet de son rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects et de lui en rendre compte à sa cinquante-huitième session ;

3. *Prie* le Secrétaire général de continuer à examiner, avec l'aide du Groupe d'experts gouvernementaux, la question des missiles sous tous ses aspects et de lui présenter un rapport à sa cinquante-neuvième session ;

4. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général contenant les réponses d'États Membres sur la question des missiles sous tous ses aspects, présenté en application de la résolution 56/24 B<sup>2</sup> ;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Missiles ».

*57<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2002*

---

<sup>2</sup> A/57/114 et Add.1 et 2.